

maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations

Commission «Solidarité, santé et petite enfance »

Conseil municipal du 15 octobre 2018

Séance du 11 septembre 2018

20 Gestion Urbaine de Proximité (GUP) - signature de la convention

Etalent présents les membres inscrits au tableau :

■ Le Maire :

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ Maires-adjointes & Maires-adjoints :

Mme CAPON, M. LEMAIRE, Mmes GUENDOUZE, CARLIER M. BELMHAND, Mmes FOURRIER-CESBRON, LAMBRE, M. ABBADI.

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

Mme DUHIN, MM N'DIAYE, ATAKAYA, MARTIN, Mmes MOUSSATEN, MM DEME, AKABLI, LELONG, Mmes MEHADJI, SAVAS, MM BOUKHACHBA, ASSAMTI, BOULHAMANE, Mmes MAUPIN, M'BAYE-DIAO, M. RIFI SAIDI, Mmes SOKOLONSKI, JAJAN, MM BOUADDI, SERTAIN, Mme DUCHATELLE, MM FACCHINI, LAMOUREUX, NATANSON.

Etalent absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau :

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

M. CABARET

Pouvoir à :

Mme CAPON

Mme BARBETTE

Pouvoir à :

M. BOUKHACHBA

Mme FAZAL

Pouvoir à :

Mme LAMBRE

Mme LEHNER

Pouvoir à :

Mme CARLIER

M. FREMINE

Pouvoir à :

M. BOULHAMANE

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal :	39
- Nombre de conseillers en exercice :	39
- Nombre de conseillers absents non représentés mais excusés : M. MONTES	1
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés :	38
- Nombre de conseillers absents lors du vote de la délibération : MM BELMHAND, ABBADI, MARTIN, BOUKHACHBA, AKABLI, Mme MAUPIN	6

■ Rapport de présentation :

Monsieur Cédric LEMAIRE, maire-adjoint, expose :

La commune de Creil a élaboré une convention cadre pour la Gestion Urbaine de Proximité (GUP).

La GUP se définit comme « l'ensemble des actes qui contribuent au bon fonctionnement d'un quartier. Elle concerne divers acteurs qui doivent coordonner leur action pour améliorer, en priorité, les conditions de vie des habitants ».

Ses principaux enjeux sont :

- la pérennisation des investissements,
- l'amélioration de la qualité de vie des habitants,
- la capitalisation des bonnes pratiques en maintenant une haute qualité dans les services de proximité.

A travers la signature de cette convention, tous les partenaires s'engagent mutuellement à participer à l'amélioration de la qualité de vie du service rendu aux habitants du quartier.

maintenant !

Cette convention complète les démarches déjà engagées au titre de la Politique de la Ville sur la commune pour une meilleure coordination.

Il est donc proposé au conseil municipal :

- d'autoriser le maire ou son représentant à signer la convention et à prendre toutes dispositions pour l'exécution de la présente délibération.

Vous êtes appelés à voter.

maintenant !

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,

Vu la convention ci-annexée,

Vu l'avis de la commission « Solidarité, santé et petite enfance » en date du 11 septembre 2018,

Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 32

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

Article unique : d'autoriser le maire ou son représentant à signer la présente convention et tous les documents y afférents.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : **16 OCT. 2018**

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMAIN

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

après dépôt en sous-préfecture le 18/10/18...

et publication ou notification le 18/10/18...

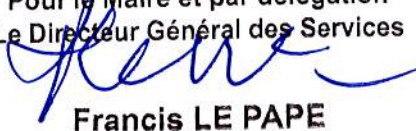
affiché le 16/10/18.....

CREIL, le 18/10/2018.....


Maire de Creil
Conseiller Départemental de l'Oise



Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services


Francis LE PAPE

Envoyé en préfecture le 18/10/2018
Reçu en préfecture le 18/10/2018
Affiché le 16/10/2018 
ID : 060-216001743-20181015-DLRG181015020-DE

[Faint, illegible text, likely bleed-through from the reverse side of the page]

[Faint, illegible text, likely bleed-through from the reverse side of the page]